



TROC & PUCES

Dimanche 17 septembre 2023

PLOMELIN

BULLETIN D'INSCRIPTION / ATTESTATION : Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : par la Préfecture de :

N° immatriculation de mon véhicule :

5 € le mètre avec table quantité : _____ x 5 € = _____ €

4 € le mètre sans table quantité : _____ x 4 € = _____ €

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature, ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à le : (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

A retourner accompagné du règlement à : Mme Pennarun, 8 rue Henri Dunant - 29000 QUIMPER

REGLEMENT TROC ET PUCES

Les emplacements ne sont attribués qu'après paiement du droit de place déterminé par les organisateurs. Seuls les organisateurs sont habilités à décider du nombre et de la situation des emplacements. Les exposants seront accueillis entre 6h30 et 8h45, l'ouverture au public étant prévu à partir de 9 h. Les exposants ne pourront remballer avant 18 h. les objets déballés sont sous la responsabilité du vendeur. Aucun animal ne peut être proposé à la vente. Les emplacements doivent être laissés propres. Les débris et objets jetés doivent être enlevés par l'exposant. En cas d'annulation de l'inscription dans la semaine qui précède la manifestation, des frais de dédit correspondant à 50 % du montant versé seront retenus. Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation 2 jours avant ou le jour même.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

ORGANISATEUR : Association MOTO CLUB DE CORNOUAILLE

06 99 94 67 09 - 06 61 75 54 83 – motoclubdecornouaille@gmail.com